

**DECRET N° 99-266 du 21 mai 1999**

Chargeant Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES, ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme de l'intérim de Monsieur Félix Essou DANSOU, ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique, pour compter du 21 mai 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 98-280 du -12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 99-252 du 19 mai 1999 portant démission des membres du gouvernement élus députés à l'Assemblée nationale ;

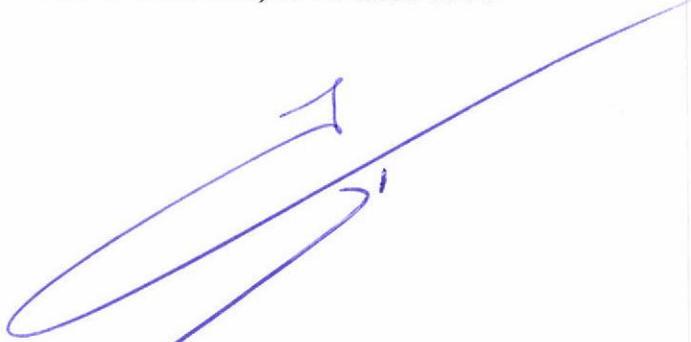
**DECRETE :**

Article 1er.- Pour compter du 21 mai 1999, Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme est chargé de l'intérim du ministre des Mines, de l'énergie, et de l'hydraulique, pendant l'absence de Monsieur Félix Essou DANSOU, élu député à l'Assemblée nationale.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 21 Mai 1999

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU** .-

**Ampliatiions** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEHU  
4 MIPME 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-  
DSDV 8 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-  
FASJEP 3  
JO 1.-